



Déclaration liminaire du SNALC au CTA du 10 novembre 2022

Madame la rectrice, l'an dernier au CTA de novembre, comme les années précédentes, le SNALC avait dressé la liste de tous les points négatifs de la rentrée et ils étaient nombreux. Force est de constater que la situation de l'école et de ses personnels s'est encore dégradée à la rentrée 2022.

Le SNALC dénonce, encore et toujours, pour les personnels de notre ministère, l'absence de véritable médecine du travail, la menace qui plane sur les retraites, la diminution drastique de leurs droits et le manque de transparence dans la gestion de leur carrière, suite à la destruction du paritarisme.

Nous redisons aujourd'hui ce que nous répétons depuis trop longtemps. Les personnels de l'Education nationale sont toujours sous-payés, qu'ils soient enseignants ou non-enseignants, titulaires ou contractuels. La hausse du point d'indice de juillet dernier, qui de toute façon, n'était pas à la hauteur de l'inflation actuelle, n'y a rien changé.

Les AESH, par exemple, sont exploités, non seulement leur rémunération est faible mais les PIAL ont dégradé des conditions de travail déjà difficiles. La grille des AESH part de tellement bas que les premiers échelons sont écrasés à chaque hausse du SMIC. Le SNALC attend de voir comment vont se concrétiser les 10% d'augmentation annoncés pour septembre 2023, dans le budget que le gouvernement vient d'imposer grâce à l'activation de l'article 49.3 de la Constitution.

De même, nous ne nous faisons pas d'illusion en ce qui concerne la rémunération des professeurs et la hausse annoncée de 10 % en moyenne. La perte de pouvoir d'achat qu'ils subissent depuis 30 ans ne va pas être résorbée de sitôt. Rappelons que les professeurs français figurent encore parmi les enseignants les moins bien payés en Europe. Le SNALC continue à réclamer un véritable rattrapage salarial sans contreparties pour tous et pas seulement pour les débuts de carrière. Nous

sommes opposés à ce qu'une partie de la hausse de salaire soit liée à des missions supplémentaires. Les enseignants en font déjà bien assez comme cela et d'ailleurs la Direction de l'Évaluation de la Prospective et de la Performance (DEPP) le reconnaît dans ses récentes publications. Pour le SNALC, l'idée même d'un « pacte » en mode « travailler plus pour gagner plus » est complètement hors-sol.

Même lorsque notre ministère est contraint par une décision du Conseil d'État, comme celle qui l'oblige à verser aux AED les primes REP ou REP+, il réussit à faire des économies sur le dos des personnels. Pour éviter une autre décision du Conseil d'État, il a décidé d'octroyer ces primes aux AESH aussi. Cependant, pour les AED et les AESH, les primes seront inférieures d'environ 36% par rapport à celles des autres personnels. Quand on sait que nombre d'entre eux, en particulier les AESH, sont à temps partiel, on comprend qu'ils seront encore une fois lésés.

En ce qui concerne les conditions de travail impactées par les différentes réformes du collège et du lycée, le nombre d'élèves par classe, les nombreuses tâches chronophages dénuées de sens et les pressions, voire les agressions, de la part d'un nombre croissant de parents ou d'élèves, la situation a empiré !

Le SNALC dénonce depuis longtemps les effectifs trop élevés dans notre académie, à tous les niveaux, même en éducation prioritaire. Dans le 1^{er} degré, 30 élèves par classe, 25 et plus en éducation prioritaire (hors classes dédoublées et plafonnées à 24) ; pour le 2nd degré, 30 élèves en collège, 25 ou plus en éducation prioritaire, 35 si ce n'est plus en lycée... C'est inadmissible pour le SNALC, surtout à l'aune des IPS (indices de position sociale) enfin publiés pour la majeure partie des établissements par notre ministère. A la rentrée 2022, le constat des effectifs du 1^{er} degré, en augmentation, est même bien plus élevé que la prévision. C'est la même chose en ce qui concerne les collèges. L'annonce de la suppression de 2000 emplois au niveau national n'augure rien de bon.

Les enfants ukrainiens réfugiés en France ne sont donc pas toujours accueillis dans nos établissements scolaires dans des conditions optimales loin de là. Certes ils sont accueillis comme les autres élèves. Cependant ils ont besoin de plus, ne serait-ce que de cours de FLE. Sans cela, nous les plaçons en situation d'échec, de même que les professeurs qui sont face à eux, qui se sentent démunis voire maltraitants.

Concernant les points à l'ordre du jour, nous nous exprimerons pendant la séance, mais nous tenons à souligner quelques points dès à présent. Tout d'abord, le SNALC répète que la Loi de transformation de la Fonction publique du 6 août 2019, qui a conduit à la destruction du paritarisme, a rendu les choses très opaques pour les collègues, à la fois sur le plan de la gestion de leur carrière, et aussi sur le plan des opérations du mouvement.

Le tableau que vos services nous ont envoyé sur l'ancienneté de grade des enseignants du 2nd degré fait apparaître, qu'hormis pour les PLP et les PEPS promus à la hors-classe, pour les professeurs certifiés promus à la hors-classe et pour tous les corps pour les promotions à la classe exceptionnelle et à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle, l'ancienneté dans le grade augmente. Dans le tableau faisant état des promouvables et des promus, on constate que les femmes ne sont pas promues à la hauteur de ce qu'elles sont promouvables pour la hors-classe, si l'on met de côté les Psy-EN.

Nous avons lu attentivement le bilan du mouvement des personnels administratifs, technique, sociaux et de santé. Pour le mouvement interacadémique, le nombre de candidats est toujours supérieur aux capacités d'accueil, malgré l'augmentation de celles-ci. Au niveau intra-académique, le taux de satisfaction est en baisse globalement. Aucun personnel ayant fait un recours n'a obtenu satisfaction. Pour ce qui est du bilan du mouvement des personnels d'enseignement, d'éducation et des psychologues de l'Education nationale, du second degré, la situation n'est pas meilleure. On constate qu'il y a eu plus de candidats pour la phase interacadémique mais une augmentation du nombre d'entrants moins importante que celle de l'année précédente. Pour le mouvement intra-académique, même si l'on note une diminution du nombre de mesures de cartes scolaires, il y en a eu tellement ces dernières années que 21, c'est encore trop. Et le nombre de postes à complément de service est toujours en hausse, avec un bond de 26% ; il atteint désormais le chiffre de 559. Le nombre de professeurs affectés en extension augmente. Le taux de satisfaction est en baisse et est en dessous de 23%. Il y a eu 145 recours dont 99 règlementaires. Ont-ils tous été refusés ?

Les congés de formation professionnelle sont toujours en nombre insuffisant, pour tous les personnels. Et ce nombre stagne depuis plusieurs années, malgré nos remarques.

Pour ce qui est des postes spécifiques nationaux et des POP qui sont soumis à consultation lors de cette instance, le SNALC rappelle, que même si certains

postes spécifiques ont un réel intérêt, tous ne sont pas justifiés et contraignent le mouvement général. Le SNALC s'est d'ailleurs opposé aux POP dès leur création au CTMEN d'octobre 2021.

Pour finir, nous voulons attirer votre attention, Madame la rectrice, sur un problème qui n'est toujours pas réglé et qui pourrait empêcher certains personnels d'exercer leur droit : celui de voter. Des AESH n'ont toujours pas accès à leur messagerie académique parce qu'ils n'arrivent pas à obtenir leur NUMEN de la part de leur gestionnaire. Pour certaines personnes, cela fait plus d'un an que cela dure et qu'on leur parle de logiciel qui dysfonctionne... De plus, à notre connaissance, au moins un professeur, entré en septembre dernier dans notre académie, n'a toujours pas d'adresse électronique professionnelle.

Et je tiens à souligner que le SNALC est partie prenante dans l'intersyndicale qui se bat contre la destruction de la voie professionnelle et donc nous appelons à la grève le 17 novembre prochain.